



COMMUNE DE SALIVES

-

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

Le lundi 08 mars 2021 à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

Étaient présents :

M. Christophe BERG	Mme Hélène BOYON	Mme Charlotte DEHER
M. Gilles GENOUD	M. Silvère GOLMARD	M. Roland METZGER
M. Jacques MILLIERE	Mme Anne-Fatou NDIAYE	M. Norbert RAMAGET
M. Charles SCHNEIDER		

Était absent :

M. Éric RUESH (Procuration N'DIAYE Anne-Fatou)

Secrétaire de séance : Monsieur RAMAGET Norbert

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 08 mars 2021.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020 (DELIBERATION 2021-09 ET 2021-10)

Monsieur METZGER Roland présente au conseil le compte de gestion du budget principal de la commune et du service des eaux établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Il certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Les deux comptes de gestion sont ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que les comptes administratifs.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DE LA COMMUNE (DELIBERATION 2021-11)

Le compte administratif du budget principal de la commune est présenté en détail au conseil municipal.

Le conseil municipal vote le compte administratif de la commune et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement	
Dépenses = 252 937.43 €	Recettes = 356 595.03 €
Soit un excédent de fonctionnement de 103 657.60 € en 2020	

Investissement	
Dépenses = 50 537.47 €	Recettes = 77 999.75 €
Soit un excédent d'investissement de 27 462.28 € en 2020	

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DU SERVICE DES EAUX (DELIBERATION 2021-12)

Le compte administratif du service des eaux est présenté en détail au conseil municipal.

Le conseil municipal, vote le compte administratif du service des eaux et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement	
Dépenses = 51 476.54 €	Recettes = 53 311.15 €
Soit un excédent de fonctionnement de 1 834.61 € en 2020	

Investissement	
Dépenses = 42 227.77 €	Recettes = 38 649.00 €
Soit un déficit d'investissement de 3 578.77 € en 2020	

VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES 2021 (DELIBERATION 2021-13)

A compter de 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La garantie d'équilibre des ressources communales est assurée par :

- Le transfert de la part départementale de TFPB
- La mise en oeuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage

Le taux départemental de TFPB 2020 (21%) vient s'additionner au taux communal 2020 (9.34%) et devient le nouveau taux de référence pour 2021. Soit pour la commune de Salives : 30.34%.

Il est proposé au conseil municipal de conserver les taux de 2020. (Pour information, les taux de fiscalité de la commune de Salives n'ont pas évolué depuis les sept dernières années)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021 soit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 30.34%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 32.63 %

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 (DELIBERATION 2021-14)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget principal de la Commune de Salives et du Service des eaux de Salives.

Les excédents / déficits du Service des eaux de Salives, clôturés au 31/12/2020 ont été repris dans l'affectation du résultat et intégrés au budget principal par opération d'ordre non budgétaire.

Soit, pour 2020, le résultat de clôture suivant :

Fonctionnement :	182 243.73 €
Investissement :	- 28 012.94 €
Déficit des restes à réaliser :	- 7 974.53 €
Besoin de financement total :	- 35 987.48 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

002 = Résultat de fonctionnement = 182 243.73 € - 35 987.48 €	146 256.25 €
1068 = Excédents de fonctionnement capitalisés	35 987.48 €
001 = Résultat d'investissement	- 28 012.94 €

VOTE DU BUDGET 2021 (DELIBERATION 2021-15)

Le maire présente, en détail, au conseil municipal les propositions nouvelles pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif 2021.

Budget primitif 2021 :

Investissement

Dépenses (dont RAR 45 634.54 €) :	1 857 926.94 €
Recettes (dont RAR 37 660.00 €) :	1 857 926.94 €

Fonctionnement

Dépenses :	547 588.25 €
Recettes :	547 588.25 €

PARCELLE LOTISSEMENT (DELIBERATION 2021-16)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de vendre à Monsieur HERBELOT Jacques, le lot à bâtir n°21 (ZD 92 et ZD 90) du lotissement "Les Prenets" pour une superficie de 1002 m² au prix de 3€ le m².
- charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires, et lui donne délégation de signature dans ce dossier.

PARCELLE LOTISSEMENT (DELIBERATION 2021-17)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de vendre à Monsieur DEGRANGE Charly, le lot à bâtir n°26 (ZD 97 et ZD 85) du lotissement "Les Prenets" pour une superficie de 1051 m² au prix de 3€ le m².
- charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires, et lui donne délégation de signature dans ce dossier.

PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE (DELIBERATION 2021-18)

Le Maire présente au conseil municipal les deux candidatures reçues suite à l'annonce mise sur le site du Pôle Emploi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention), décide de recruter Monsieur DEHER Robert en Contrat Unique d'Insertion (CUI) Parcours Emploi Compétences (PEC) pour un contrat de 11 mois à hauteur de 20h par semaine annualisées.

La commune bénéficiera pendant toute la durée du contrat d'une prise en charge par le pôle emploi de 80% du montant des salaires de Monsieur DEHER Robert.

PERSONNEL COMMUNAL - CONGES CAISET ANNE-MARIE (DELIBERATION 2021-19)

Le Maire informe le conseil que Madame CAISET demande le paiement de ses congés payés soit 33 jours au 31/12/2020.

Le conseil municipal, accepte le paiement du solde des congés de Madame CAISET Anne-Marie.

AFFAIRES DIVERSES

- Devis Espaces Verts : un devis d'un montant HT de 1200€ (1440€ TTC) a été reçu de l'entreprise Jacoberger pour suppression du lierre sur le mur de soutènement de bâtiment du Comptoir Gourmand. Le conseil municipal accepte le devis qui sera inscrit au budget 2021.
- Roland METZGER informe le conseil que la commission d'appel d'offre se réunira le 10 avril pour décider des entreprises retenues pour les travaux du Sully.
- Le Maire informe le conseil municipal que le tubage de la cheminée du logement de Madame PRIBILAT Simone est cassé. La cheminée n'étant pas aux normes, et le logement disposant d'un chauffage central au fuel, le conseil municipal décide de ne pas remettre en état le conduit.
- La commune souhaite adhérer au dispositif Panneau Pocket, un système d'alerte et d'information de la population. Monsieur GENOUD Gilles se charge de contacter l'organisme pour l'adhésion de la commune.
- Boîte aux lettres Gite : l'entreprise Millère est chargée d'installer une boîte aux lettres au gite communal.
- Travaux de voirie : Le conseil municipal décide de réaliser les travaux de voirie qui concernent le chemin « la voie du Prégelan ». Ainsi que les travaux du chemin du « Buisson de Bûche » au Hameau de Montarmet après accord signé avec Monsieur Serge PREDY concernant la mise à disposition de son terrain. Monsieur Jacques MILLERE est en charge de réaliser une rencontre entre riverains.
- Les arbres fruitiers de la place des Prénets, à la demande de Monsieur Jacques MILLIERE seront taillés afin de les entretenir.

Clôture de la séance à 23h00